Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-212902084-20251203-2025D044-DE

MAIRIE DE PLOURIN
29830 PLOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 03 novembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine COROLLEUR, Maire.

Date de la convocation : 30 octobre 2025
Date d'affichage : 04 novembre 2025
Certifiée exécutoire : 03 novembre 2025

Etaient présents :
MM. Antoine COROLLEUR, Marie-Christine LAINEZ, Christian RIOU, Marie-Odile COURAND, Arnaud SANJOSÉ, Jeanine PERCHOC, Mathieu CALVEZ, Vanessa MOËNNER, Delphine PLUCHON, Bernard JAOUEN, Catherine LE JEUNE, Sébastien LÉAUSTIC, Patrick GÉLÉBART, Mallory LAMOUR, formant la totalité des membres en exercice.

Absents : Hervé FALC'HON.

Madame Vanessa MOËNNER a été élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion du 19 juin 2025 est adopté

ADHESION A L'ACC DU PAYS D'IROISE (autoconsommation collective de l'électricité produite sur le site photovoltaïque de Lanrinou).

La commune dispose d'un site de production d'énergie photovoltaïque exploité par Iroise solaire. Ce site ne bénéficie pas de l'obligation d'achat. Compte tenu des évolutions réglementaires qui permettent aujourd'hui des créer des boucles locales d'énergie au niveau du périmètre d'une EPCI, dont de la CCPI, le SDEF et la CCPI ont travaillé sur la possibilité de créer sur le territoire de la CCPI une boucle énergétique alimentée partiellement par la production locale de l'énergie électrique consommée par les collectivités, les établissements publics ou parapublics.

La commune de Plourin pourrait être concernés par 4 sites de consommations : la salle Kan-Lévénez, la mairie, l'ensemble atelier communal et les stations d'épuration des lotissements et l'ensemble école – Cybéri@, salle omnisports.
La cible envisagée du prix de l'électricité serait de 84 € HT/MW légèrement inférieur aux prix obtenus par le groupement d'achat du SDEF qui sont de l'ordre de 87,59 € pour les heures creuses basse à 101,20 pour les heures pleines en hiver.

Mr le Maire propose que la commune de Plourin adhère au groupement d'achat de la boucle locale de la CCPI, pour une durée initiale de 4 années correspondant à la même durée que le contrat de fourniture d'électricité attribué à SELFEE :

Accord unanime du conseil

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,
Antoine COROLLEUR

MAIRIE DE PLOURIN (FINISTERE)